

2023

Bilan d'animation

Période mars 2023 - mars 2024

Site Natura 2000 FR7200673
Grottes d'Azerat

Azerat & Saint Rabier (24)



SOMMAIRE

Intervenants	3
Présidence du Comité de Pilotage.....	3
Structure animatrice.....	3
Préambule	4
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	5
Objectifs du Docob	6
Résultats de l’animation au titre de l’année 2023	7
1-Animation.....	7
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d’information, de communication.....	7
1-2 Échanger avec d’autres animateurs de sites Natura 2000	9
2-Assistance technique.....	9
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	9
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	10
2-3 Assistance technique.....	10
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	10
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.....	11
3-Suivi du site et du DOCOB	12
3-1 Suivi biologique du site	12
3-2 Suivi socio-économique.....	15
3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD	15
3-4 Évaluation de l’état de conservation du site	15
4 Assistance administrative et bilan annuel	15
4-1 Comité de pilotage	15
4-2 Bilans d’animation	16
BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)	17
1- Présentation de la programmation 2023-2027	17
2- Bilan du PAEC NA BD24	18
3- Bilan du PAEC NA ZP24	21
4- Bilan du PAEC NA EL24	22
5- Perspectives pour la campagne 2024.....	23
Annexe.....	24

Référence à utiliser

QUERO N., 2024. Bilan d’animation année du site Natura 2000 FR7200673 « Grottes d’Azerat ». Convention cadre Région/Conservatoire d’espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d’espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 23 p + annexes.

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Périmètre du site Natura 2000	4
Figure 2: Grand/Petit Murin en léthargie hivernale	5
Figure 3: Vue générale des Grottes du Douime.....	6
Figure 4: Minoptères de Schreibers en léthargie hivernale	6
Figure 5: Pelouse calcicole en cours d'embroussaillement	9
Figure 6: Scan des individus en léthargie hivernale	11
Figure 7: Observateurs postés en sortie de gîte, observations à l'aide de jumelles infra-rouge	13
Figure 8: Colonie de Petit/Grand Murin	14
Figure 9: Le COPIL a réuni une dizaine de personnes.....	16
Figure 10: Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000	17
Figure 11: Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.....	18
Figure 12: Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 sur les communes du site à l'issue de la campagne 2023.	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000.....	6
Tableau 2: Résultats des suivis estivaux	13
Tableau 3: Résultats du suivi hivernal 2023.....	14
Tableau 4: Résultats du suivi hivernal 2023.....	14
Tableau 5: Résultats du suivi hivernal 2023.....	15
Tableau 6: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24	19
Tableau 7: Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site Natura 2000.....	19
Tableau 8: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	21
Tableau 9: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24	22
Tableau 10: Bilan des engagements dans le PAEC EL 24sur les communes du site.....	22
Tableau 11: Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	23

INTERVENANTS

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par Fanny CASTAIGNEDE, élue régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Nolwenn QUERO, chargée de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne située au 21, Rue de le Libération, 24 400 Mussidan.

PREAMBULE

Le site des « Grottes d'Azerat » (FR7200673) est situé en Dordogne au sein du Périgord Noir. Le périmètre du site s'étend sur deux communes (Azerat et St-Rabier) et appartient au bassin versant de la Dordogne.

À mi-chemin entre Périgueux et Brive-la-Gaillarde, les « Grottes d'Azerat » se situent à l'extrémité orientale du canton de Thenon et au nord-ouest du canton voisin de Terrasson-la-Villedieu sur la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Le périmètre du site est de **462,4 ha** (figure 1).



Site Natura 2000 FR7200673 "Grottes d'Azerat"

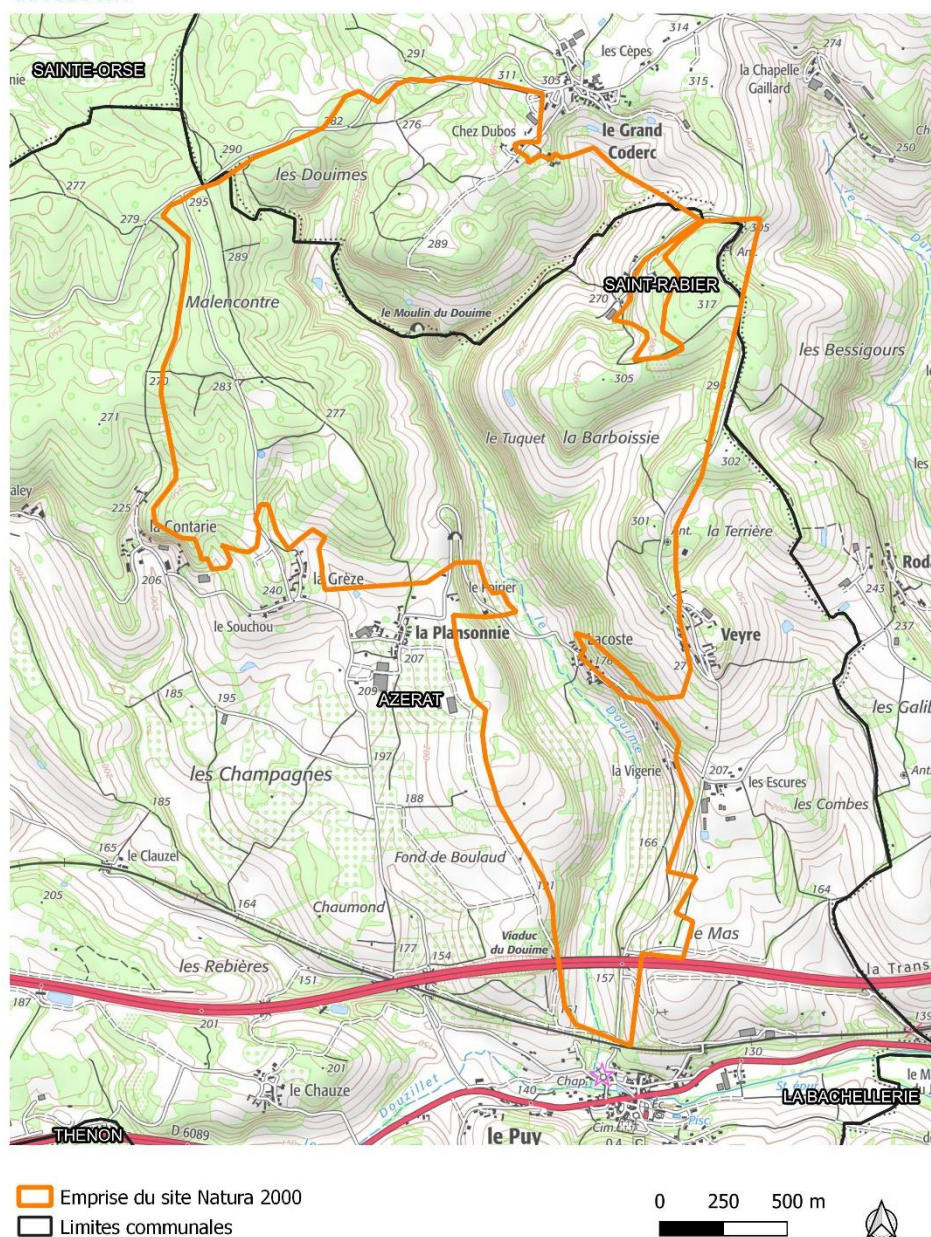


Figure 1: Périmètre du site Natura 2000

Il prend en compte les gîtes de mise-bas et d'hibernation de populations de chauves-souris avec la présence de plusieurs cavités, et une partie des territoires de chasse de ces dernières.

L'intérêt du site Natura 2000 repose sur la présence de huit espèces de chauves-souris qui occupent ces cavités en fonction de la période de l'année. C'est notamment en période de mise-bas et de transit (de début mars à fin novembre) du Grand/Petit Murin que l'on peut souligner l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.



Figure 2: Grand/Petit Murin en léthargie hivernale

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le Comité de pilotage (COFIL) le 13 novembre 2007. Le 1er juillet 2008, les collectivités locales ont décidé de laisser la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'État. Depuis le 6 janvier 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle Aquitaine) est la structure animatrice du site.

Ce bilan d'animation présente les actions réalisées pour la période allant de mars 2023 à mars 2024.

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

Le site des « Grottes d'Azerat » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) car il présente un enjeu fort vis à vis des chauves-souris. Plusieurs cavités naturelles sont incluses au sein du périmètre :

- ✓ la grotte du Douime Ouest qui accueille six espèces et présente un intérêt particulièrement marqué pour la période de mise bas du Grand/Petit Murin et l'estive du Minioptère de Schreibers. La cavité présente un intérêt **régional** pour les chiroptères selon la méthodologie élaborée dans le cadre du PNA Chiroptères.
- ✓ la grotte du Douime est / Grotte du Moulin, qui abrite différentes espèces tout au long de l'année. La cavité présente un intérêt local pour les chiroptères.
- ✓ la grotte du Poirier qui en accueille cinq en période hivernale. La cavité présente un intérêt local pour les chiroptères.



Figure 3: Vue générale des Grottes du Douime



Figure 4: Minioptères de Schreibers en léthargie hivernale

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site Natura 2000 des « Grottes d’Azerat » se déclinent sous la forme de 4 objectifs de site et 12 objectifs opérationnels (tableau I). Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour la phase d’animation du site.

Tableau 1: Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000

O1 Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
O12 Favoriser des territoires de chasse potentiellement utilisés par les chauves-souris
O2 Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique
O22 Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte principale du Douime
O23 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O24 Evaluer l'impact éventuel de l'autoroute A89 sur la colonie en chasse
O25 Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces (bilan et expertise)
O3 Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O31 Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine
O4 Animer l'application du Document d'Objectifs
O41 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O42 Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O43 Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O44 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

RESULTATS DE L'ANIMATION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

1-ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information « Natur'Actu » a été rédigé. Il s'agit du premier numéro pour le site, le deuxième numéro sera rédigé en dernière année du marché d'animation.

NATUR'ACTU N°1 - février 2024

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

Grottes d'Azerat
[Dordogne]

Édito

La réseau Natura 2000 a 30 ans en 2022 et contribue par son approche contractuelle et volontaire à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence Natura 2000 est partagée entre l'Etat et les Régions. Ce nouveau cadre législatif, adopté par la loi 305 est un changement majeur pour le pilotage des sites Natura 2000 et donc pour les élus locaux.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine est désormais d'une part garante du fonctionnement du réseau Natura 2000 sur son territoire, mais également, à cette même échelle, à la fois cofinancœur et autorité de gestion des financements européens dédiés aux opérations Natura 2000 (animation, contrats, etc.).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine est l'animateur du site depuis de nombreuses années mais ce bulletin d'information est le premier. Espérons que vous y trouvez les ressources nécessaires pour une meilleure connaissance du site Natura 2000.

Bonne lecture
Noëlle Queiro, animatrice du site Natura 2000

- Nom : Grottes d'Azerat
- Identifiant du site : FR 7200673
- Localisation : Azerat, Saint-Rabier
- Surface : 483 hectares au total
- Enjeux habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire
- Enjeux espèces : 7 espèces d'intérêt communautaire

ZOOM : Les pelouses sèches du site

Comme son nom ne l'indique pas, le site Natura 2000 des « Grottes d'Azerat » abrite en son sein l'Habitat d'intérêt Communautaire Pelouses sèches et faibles d'embroussement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ('sites d'orchidées remarquables). Plusieurs hectares de cet habitat rare et menacé sont présents sur le causse de Maleconcontre et au lieu-dit la Queyrie.

Ce milieu est en régression très probable en raison de la fermeture généralisée des pelouses calcaires (due notamment à l'abandon de pratiques agricoles pastorales). De nombreuses espèces animales et végétales sont inféodées à ce type de milieu. Parmi elles, les bien connues orchidées, mais également des espèces plus discrètes comme l'Azuré du Serpolet.

Suzanne de Serpoulet
27/1/2024

Une espèce, un habitat

Grand Murin

Murin à oreilles échanquées

Grand rhinolophe

Rhinolophe euryale

Minioptère de Schreibers

Les chauves-souris du vallon du Douime

Espèces phare du site Natura 2000, plusieurs espèces sont régulièrement observées au sein des différentes cavités ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.

Les cavités naturelles présentes, permettent aux individus d'accomplir l'ensemble de leur cycle vital. Certaines cavités sont ainsi utilisées en période de léthargie hivernale et d'autres en période de mise-bas (naissance des jeunes). Plusieurs centaines d'individus sont présents au printemps et en été.

Participez à la préservation des chauves-souris : **ne les dérange pas !**


Actualité

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques, quel bilan pour le site ?

Les MAEC, sont des contrats à destination des agriculteurs qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût ou manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Il existe différentes MAEC, selon les enjeux identifiés localement. Sur les communes d'Azerat et Saint-Rabier, ce type de mesure est contractualisable depuis 2011 et concerne principalement des actions en faveur des chèvres-souris et de leur zone d'alimentation (reconversion de cultures en prairies naturelles ou retard de fauche de prairies naturelles avec absence de traitement phytosanitaires, qui ont pour objectif de favoriser les populations d'insectes, source d'alimentation des chèvres-souris).


Cette année 2023, 4 exploitants se sont engagés dans des mesures de retard de fauche de prairies naturelles et 1 exploitant sur une mesure en lien avec le pastoralisme.



Diagnostiques réalisés - 2023
PAEC NA BD24 / Dordogne
Secteur Grottes d'Azerat

56 ha
8 exploitants

Code MAEC	Contenu
001	Couverts végétaux
002	Pratiques de fauche
003	Retard de fauche
004	Pratiques de fauche
005	Pratiques de fauche
006	Pratiques de fauche
007	Pratiques de fauche
008	Pratiques de fauche
009	Pratiques de fauche
010	Pratiques de fauche
011	Pratiques de fauche
012	Pratiques de fauche
013	Pratiques de fauche
014	Pratiques de fauche
015	Pratiques de fauche
016	Pratiques de fauche
017	Pratiques de fauche
018	Pratiques de fauche
019	Pratiques de fauche
020	Pratiques de fauche



Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

Animation à venir

Dans le cadre de l'animation du site, plusieurs actions de sensibilisation ont déjà été réalisées. En 2021, une journée auprès des élèves de l'école de Saint-Rabier a été effectuée. Cette année, nous proposerons une nuit de la chèvre-souris durant l'été.

Autour d'une conférence illustrée ou d'une déambulation nocturne, venez en apprendre plus sur celles que l'on nomme parfois les hirondelles de nuit. La date de cette animation gratuite et ouverte à tous, sera bientôt communiquée (via le site internet du site Natura 2000 et le site internet de la commune concernée)



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Vous avez un projet ? Pensez à l'évaluation d'incidences !

L'évaluation des incidences Natura 2000 vise à prévenir les actions qui pourraient avoir des effets négatifs notables sur les sites Natura 2000. C'est un outil d'évaluation et d'aide à la décision qui s'impose à certains plans, projets, manifestations ou programmes, au regard des objectifs de conservation de ces sites.

Les plans, projets et programmes ainsi soumis réglementairement à cette procédure sont complétés dans 3 listes

- Une liste nationale (article R414-19 du code de l'environnement)
- Deux listes définies par arrêtés préfectoraux.

Des informations complètes sont disponibles sur le site de la préfecture. (dordogne.gouv.fr)

L'animatrice du site Natura 2000 reste le contact privilégié pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à la contacter !

Contactez l'animatrice

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - Antenne Dordogne

Nolwenn Quero
n.quero@cen-na.org
tél. 05 53 80 93 98 - 07 66 54 87 00

Pourquoi signer la Charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 contient des engagements de bonnes pratiques de gestion courants contribuant à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000. Comme pour les contrats Natura 2000, sa signature donne droit à l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Site : 6, rue du Thal - 89370 Saint-Genois
Tél. 05 58 03 29 07
Mail : cen@cen-na.org

Avec le soutien financier de

La Lettre d'Information « Grottes d'Azerat » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - Bureau 2024
Crédits photos © CCN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire
Directeur de la publication : P. Sébier
Concepteur-maquette : CCN Nouvelle-Aquitaine

Il sera très prochainement disponible en téléchargement sur le site internet du site Natura 2000, envoyé aux membres du COPIL, ainsi qu'aux collectivités concernées.

Sites Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000 des Grottes d'Azerat est consultable à l'adresse suivante :

<http://grottes-azerat.fr/>



Des mises à jour régulières sont prévues (actualités, alimentation de documents en téléchargements, etc..) afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

Une cartographie interactive du périmètre du site et des parcelles concernées est également disponible.

Les statistiques de visite pour l'année 2023 sont les suivantes (est indiqué ci-après le nombre de visiteur unique) :

- Page accueil : 1762 visiteurs

- Page contact : 60 visiteurs
- Page le site / découvrir : 43 visiteurs
- Page Natura 2000 : 26 visiteurs
- Page le site / les espèces : 25 visiteurs

Articles dans les journaux

Aucune publication n'a été réalisée. Il est proposé de convier la presse à l'animation grand public (Nuit de la Chauve-souris) qui doit avoir lieu en 2024.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

La structure animatrice échange régulièrement avec les autres animateurs de sites Natura 2000 à l'occasion de sorties communes ou de réunions internes (échanges informels et fil de discussion interne dédié).

2-ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

Plusieurs propriétaires ont été démarchés au cours des années précédentes sans qu'aucun projet concret ne puisse émerger.

Une opportunité est apparue fin 2022. La structure animatrice a été sollicitée pour un projet de remise en pâturage de parcelles de pelouses calcicoles en cours d'embroussaillage.

Différentes rencontres et échanges ont eu lieu en 2023 pour s'assurer de l'éligibilité du projet.



Figure 5: Pelouse calcicole en cours d'embroussaillage

Assistance technique et administrative des signataires

Le diagnostic préalable au contrat Natura 2000 (« Restauration de pelouses calcicoles en vue d'une gestion par pâturage ovin ») a été rédigé, il est présenté en *Annexe*.

Un pré-contrat a été déposé dans le cadre de l'appel à projet le 30 juin 2023 et a été retenu par les services de la région.

Toutes les pièces administratives liées à ce contrat ont été déposées sur le portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt final avant le 31 décembre 2023.

Suivi et évaluation des contrats

Aucun contrat n'est à ce jour souscrit au sein du périmètre Natura 2000, cette mission est, pour cette année, sans objet.

Proposition de charte Natura 2000

Suites à différents échanges, il apparaissait que la charte Natura 2000 était incomplète. Des modifications et ajustements ont eu lieu ces dernières années. Après diffusion du nouveau projet de charte aux membres du COPIL, celle-ci a été validée au cours du COPIL du 24 novembre 2023. Le document complet est présenté en *Annexe*.

Le document sera officiellement validé après la prise d'un arrêté par le président de Région. Toutefois, elle a déjà été proposée à la signature à un propriétaire de cavité.

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Les informations relatives au site ont été saisies dans SIN 2.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le PLUi de la Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir est en cours d'élaboration. Des démarches ont été entreprises auprès de la collectivité pour être associé à la rédaction du document et s'assurer que les enjeux liés à Natura 2000 soient bien intégrés.

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE

Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour la période considérée.

Assistance technique des porteurs de projet

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour la période considérée.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombrant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques
- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés)
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine
- Etc...

Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).

Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.



Figure 6: Scan des individus en léthargie hivernale

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion de travail a eu lieu le 07 avril 2023 avec le référent départemental de la région Nouvelle

Aquitaine, Mr Hugo MAILLOS. Différents points ont été évoqués et notamment la programmation des futurs contrat Natura 2000 pour l'année 2023.

La structure animatrice a participé à une visio-conférence organisée par la région Nouvelle-Aquitaine le 28 septembre 2023 concernant l'utilisation du portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt des contrats Natura 2000.

3-SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

Conformément au cahier des charges, un tableau de bord de suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB a été réalisé. Il présente de façon synthétique les actions réalisées par année, depuis la première année d'animation du site en 2009. Il est présenté en *Annexe*.

3-1 SUIVI BIOLOGIQUE DU SITE

Ces suivis annuels des colonies de chauves-souris répondent à l'objectif opérationnel : « O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique »

Suivi des populations de la Grotte du Douime Ouest

Le suivi des populations reproductrices s'est inscrit dans le calendrier fixé au niveau régional. Cette année, deux comptages en période estivale ont été programmés : le premier pour le dénombrement des Grands Murins (06/06/2023) et le deuxième, plus tardif (10/07/23) pour évaluer si le Petit Murin se reproduit sur site.

Afin d'être le plus précis possible dans le recensement des populations tout en générant le moins de perturbation possible, depuis plusieurs années, un comptage crépusculaire est réalisé sur le site. Plusieurs observateurs se postent à l'entrée de la cavité dès la tombée du jour et comptent manuellement tous les individus (adultes) émergents. Une fois la majorité des adultes volants sortis, les observateurs pénètrent dans la cavité et recensent tous les individus restants (quelques adultes) et prennent en photo le groupe de juvéniles restés au gîte.

Cette année, le comptage a été réalisé à l'aide d'une caméra et de jumelles infra-rouge.



Figure 7: Observateurs postés en sortie de gîte, observations à l'aide de jumelles infra-rouge

Le tableau ci-après présente les résultats du suivi réalisé en 2023.

Tableau 2: Résultats des suivis estivaux

	06/06/2023	10/07/2023
<i>Myotis myotis</i> / <i>M. blythii</i>	610 ad. et 350 juv.	610
<i>Miniopterus schreibersii</i>	100	100

Une centaine d'individus de Minioptère de Schreibers ont été dénombrés cette année. L'espèce est donc bien présente sur le site mais ne s'y reproduit pas.

610 individus adultes du complexe grand/petit murin ont été dénombrés, les résultats sont en hausse par rapport à l'année 2022 (512 adultes). Le comptage du 10 juillet a permis de mettre en évidence que la colonie se disperse très rapidement après la mise-bas.



Figure 8: Colonie de Petit/Grand Murin

Aucun juvénile de Petit Murin n'a été observé lors du deuxième passage (l'espèce est connue pour avoir une date de mise bas plus tardive que celle du Grand Murin). En 2024, un deuxième comptage sera également réalisé pour confirmer ces premiers résultats.

Un comptage hivernal a été réalisé en février. Les résultats sont présentés ci-après

Tableau 3: Résultats du suivi hivernal 2023

	02/02/2023
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	16
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	6
<i>Myotis myotis</i> / <i>M. blythii</i>	1

Suivi des populations de la Grotte du Poirier-Plansonnie

Le suivi des espèces présentes en hibernation dans la grotte du « Poirier-Plansonnie » permet de mettre en évidence deux espèces majoritaires, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Les résultats du comptage réalisé le 02 février 2023 sont présentés ci-après.

Tableau 4: Résultats du suivi hivernal 2023

	02/02/2023
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	13
<i>Myotis daubentonii</i>	1
<i>Myotis emarginatus</i>	2
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2
<i>Rhinolophus euryale</i>	1

Suivi des populations de la Grotte du Moulin

A l'occasion du comptage dans la grotte du Poirier-Plansonnie, un inventaire a été réalisé dans la grotte

du Moulin. Les résultats sont présentés ci-après.

Tableau 5: Résultats du suivi hivernal 2023

	02/02/2023
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	13
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5
<i>Rhinolophus euryale</i>	12

Le site est suivi de manière irrégulière et ce passage a permis de mettre en évidence la présence du Rhinolophe euryale en hibernation. Un éboulement a eu lieu au niveau de l'entrée de la cavité. S'il semble difficile à l'heure actuelle d'y accéder à pied, l'accès pour les chauves-souris ne semble pas modifié. Il faudra toutefois s'assurer de la stabilité de la paroi au-dessus de l'entrée.

3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Aucun suivi socio-économique n'a été réalisé pour la période considérée.

3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Le formulaire Standard de Données a été mis à jour et transmis à la DREAL. L'instruction auprès du MNHN est en cours.

3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

4 ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

Organisation

Le COPIL du site a eu lieu à Saint Rabier le 24 novembre 2023. Une réunion préparatoire avec la présidente de COPIL, Mme Fanny CASTAGNEDE s'est tenue le 10 novembre 2023.



Figure 9: Le COPIL a réuni une dizaine de personnes

Préparation et présentation

La présentation diffusée en séance est disponible en *Annexe*.

Rédaction CR

Le compte-rendu de la réunion est présenté en *Annexe*.

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours

Le document, rédigé sous la forme d'un tableau de bord, est disponible en *Annexe*, il a été transmis à la région le 14 septembre 2023.

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan d'animation, sera mis en ligne sur le site internet du site Natura 2000.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. **Sur le site Natura 2000 des Grottes d'Azerat**, 3 PAEC se superposent (Figure 10) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

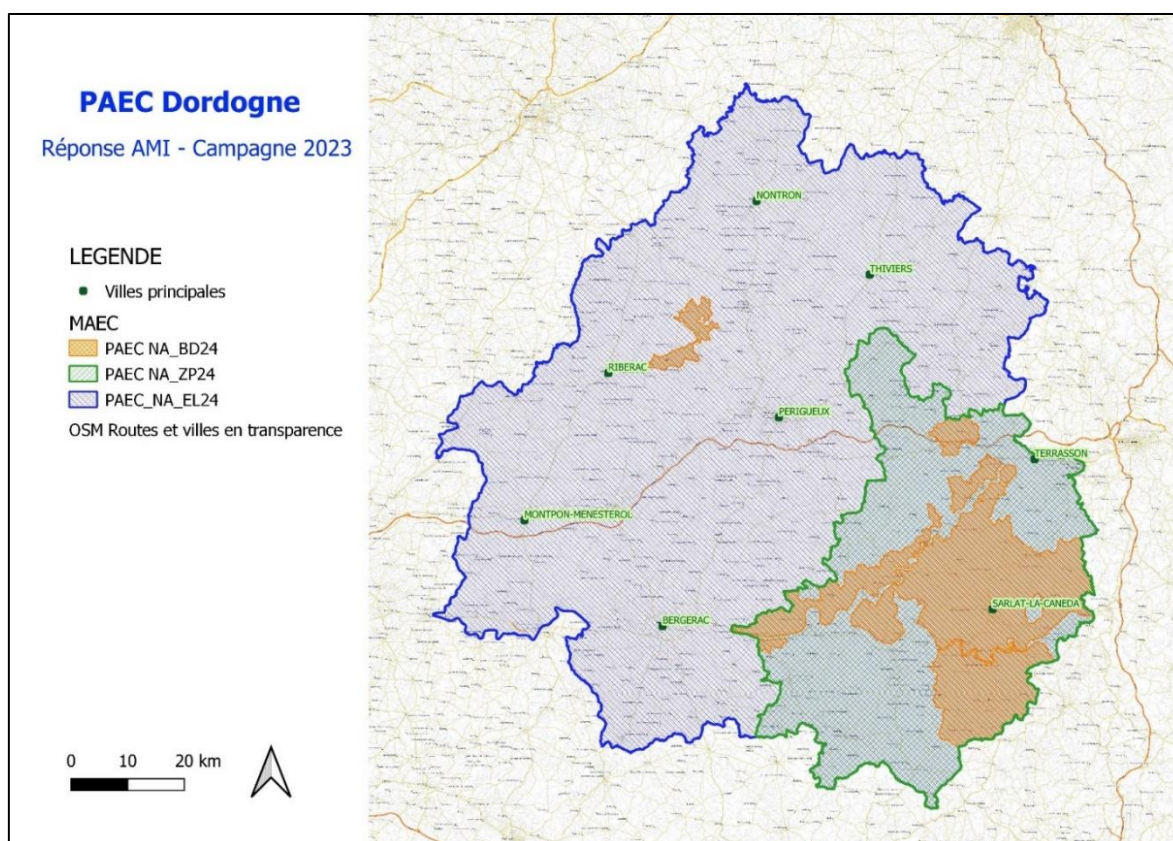


Figure 10: Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger

les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet. Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la figure 11.

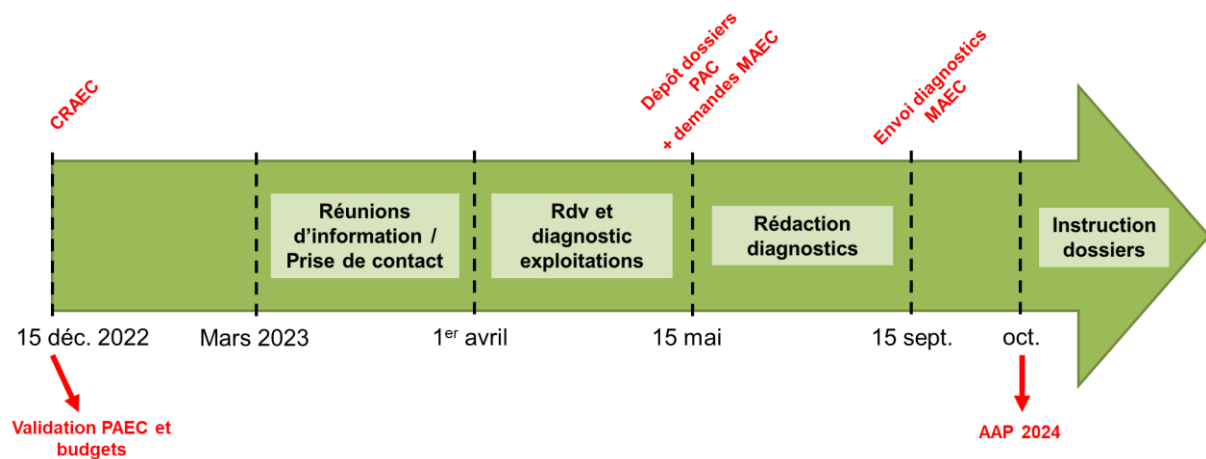


Figure 11: Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par la Chambre d'agriculture et le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser entre 20 et 30 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 Grottes d'Azerat, 5 diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt de 4 dossiers, qui correspondent tous à des réengagements dans des mesures équivalentes à celles de l'ancienne programmation. Un agriculteur n'a pas souhaité se réengager en raison des incertitudes budgétaires. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau 7 et dans la figure 12. Au total, une surface de 56 ha a été engagée, correspondant à une enveloppe de 71 679 € sur les 5 années d'engagement. Les dossiers étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si ces engagements donneront bien lieu à des paiements.

Tableau 7: Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site Natura 2000

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	-	-	- €
ESP3	200 €/ha	-	-	- €
ESP4	254 €/ha	4	56,44	71 678,80 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
		5 diagnostics effectués 4 dossiers déposés	56,44 ha 0 ml	71 678,80 €



Diagnostique engagés - 2023

PAEC NA BD24 / Dordogne

Secteur Grottes d'Azerat

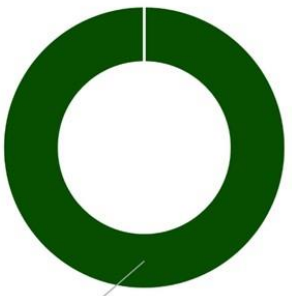
56 ha
4 exploitants



Code MAEC

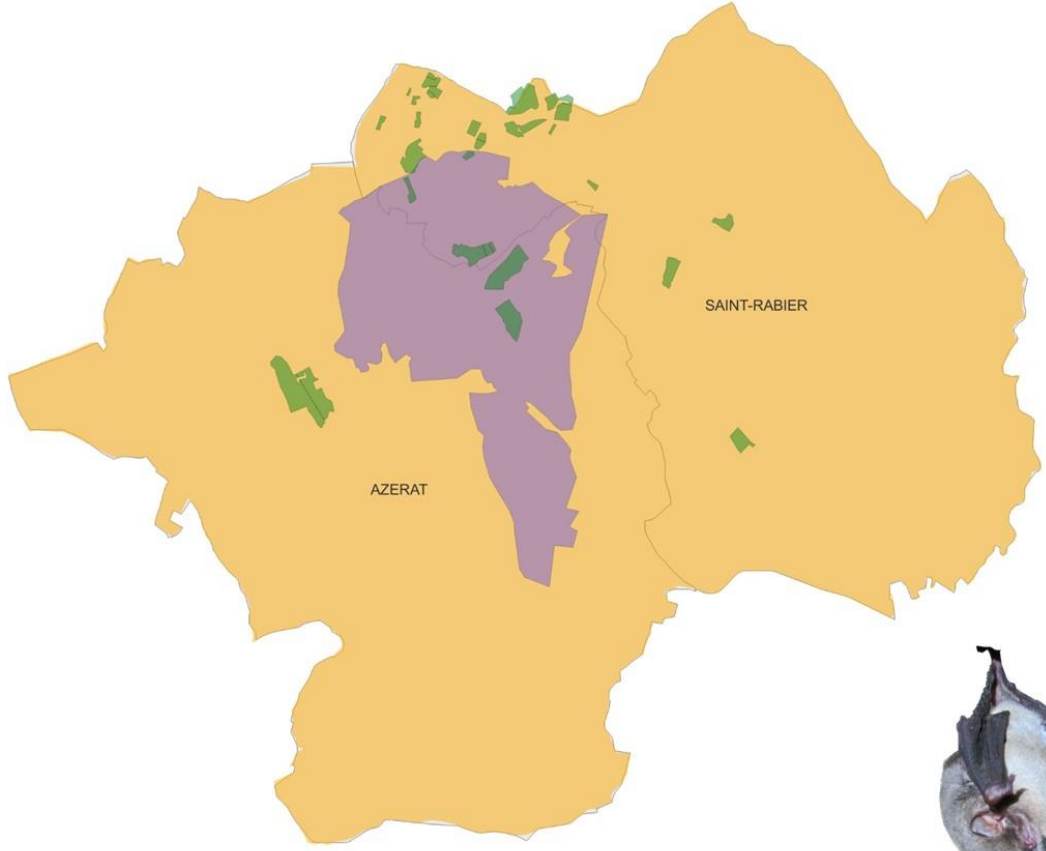
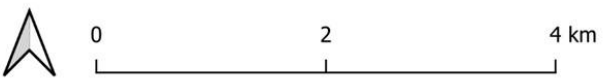
CIFF	Couvert intérêt faune/flore
CPRA	Création de prairies
ESP2	Retard d'usage 25 à 45 jours
ESP3	
ESP4	
MHU2	Préservation milieux humides
OUV2	Ouverture des milieux
IAE1	Ligneux
IAE3	Fossés

Surface par mesure en ha



Limites

Communes
Périmètre PAEC NA_BD24
Sites Natura 2000 "Grottes d'Azerat"



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine (2023), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.28.

Figure 12: Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 sur les communes du site à l'issue de la campagne 2023.

3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 3 000 000 €. L'objectif était de réaliser une centaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant à minima de permettre le réengagement de tous les contrats arrivés à échéance en 2022. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau 8.

Tableau 8: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agroécologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agroécologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 26 diagnostics ont été réalisés, et 22 diagnostics envoyés, dont 4 concernant les AFPL. 4 diagnostics n'ont pas été suivis d'une contractualisation, soit parce que les exploitants ne souhaitent pas engager 90 % des parcelles éligibles, soit par crainte de trop figer le système d'élevage.

L'enveloppe attributaire de 500 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 500 775 € à l'issue des diagnostics, et 498 284 € après récapitulatif des parcelles réellement engagées par les éleveurs. Parmi les engagements ayant pris fin en 2022, 18 exploitations n'ont pas pu se réengager en raison de l'enveloppe attributaire trop faible. Par ailleurs, de nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

Au niveau des communes du site, aucune parcelle ou exploitation n'ont été engagées en 2023.

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau 9.

Tableau 9: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, 21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

Tableau 10: Bilan des engagements dans le PAEC EL 24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
HBV2				
HBV3	167.81€	2		195 499€€
MONO				

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancés en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau 11.

Tableau 11: Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4000 ml	202 193 €
NA ZP24			
NA EL24			

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues que lors de la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024

ANNEXE

Annexe n°1 Diagnostic parcellaire

Annexe n°2 Projet de Charte Natura 2000

Annexe n°3 Tableau de bord de suivi de l'exécution du programme d'action

Annexe n°4 Présentation diffusée lors du COPIL du 24 novembre 2023

Annexe n°5 Compte-rendu du COPIL du 24 novembre 2023

Annexe n°6 Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Annexe n°7



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne Dordogne
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*